

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 OCTOBRE 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

25/076/VDV

DIRECTION LIEN SOCIAL VIE ASSOCIATIVE ENGAGEMENT CITOYEN - Soutien aux équipements sociaux 2025 – 4^{ème} répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

2025-14-DGAJS-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par la délibération 24/0038/VDV du 16 Février 2024, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux (CCCS), ainsi que l'Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle à Marseille sur la période 2024-2027. Elle s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13) et l'État, incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire partie prenante du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

Cet outil partenarial apporte une réponse collective et une lisibilité pour les gestionnaires de ces équipements. Toutefois, les situations exogènes (augmentation des dépenses d'énergie ou de diverses prestations, baisse des dotations de l'État et de plusieurs collectivités, augmentations dues aux branches professionnelles...) ou endogènes (réduction ou augmentation du périmètre d'activités, dysfonctionnement des équipes salariées ou bénévoles...) fragilisent la structure économique pour certains équipements sociaux.

C'est dans ce contexte que les partenaires (institutions et associations) de la Convention Cadre ont déployé, en début 2025, un groupe de travail portant sur la thématique « Centres Sociaux en difficultés » afin d'apporter des réponses collectives dans la prévention des risques dont ceux financiers par la formalisation de mesures de contrôle interne et un processus de veille. Ces objectifs poursuivent la démarche initiée en 2023 qui avait conduit à la formalisation d'une grille d'auto-détections des difficultés.

Au même moment, la Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement – FAIL13) a renforcé son intervention auprès de ses treize Centres Sociaux et a identifié trois équipements sociaux devant bénéficier d'une attention particulière. Des réponses ont été prises pour ces équipements sociaux par la maîtrise de la masse salariale ou par la réduction des activités ou par l'augmentation de la facturation auprès des usagers.

Avec un contexte financier très contraint, ces équipements sociaux se sont engagés à une restructuration ambitieuse, guidée par la rigueur, l'anticipation et l'innovation. Ces efforts visant à garantir la continuité de leurs missions d'intérêt général, dans une perspective de redressement durable en fin 2026. Un dialogue renforcé avec les partenaires institutionnels, dont la Ville de Marseille, reste un levier indispensable pour réussir cette transition.

La Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement – FAIL13) a sollicité un soutien auprès de la Ville de Marseille ainsi qu'auprès des autres partenaires de la Convention Cadre des Centres Sociaux (CCCS). Cette dernière prévoit dans sa gouvernance la tenue de Cellules Opérationnelles inter-partenariales qui permettent aux gestionnaires des équipements sociaux en question de rendre compte de leurs difficultés et d'élaborer des propositions de régulation avec les partenaires financeurs (État, Conseil Départemental, Métropole, Caisse d'Allocations Familiales...). Ces dernières, qui se sont tenues les 9 juin et 22 juillet 2025, ont concerné pour notre secteur l'équipement du Centre Social 3 Lucs – La Valentine.

L'objet du présent rapport est d'autoriser l'attribution de la quatrième répartition de subventions décidée lors des Cellules Opérationnelles des 9 juin et 22 juillet 2025 en lien avec l'ensemble des partenaires de la Convention Cadre des Centres Sociaux (CCCS).

Les modalités de versement de cette dotation sont précisées dans l'avenant joint en annexe, pour un total de 53 760 Euros (cinquante-trois mille sept cent soixante Euros) dont 13 624 Euros (treize mille six cent vingt quatre Euros) pour le Centre Social de notre secteur, afin d'assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement de cette structure.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 VU LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027
 VU L'ANNEXE A L'AVENANT 1 : DECLINAISON DE LA CONVENTION CADRE DES
 CENTRES SOCIAUX 2024-2027 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARSEILLE
 VU LA DELIBERATION N° 24/0038/VDV DU 16 FEVRIER 2024
 VU LA DELIBERATION N° 24/0601/VDV DU 12 DECEMBRE 2024 VU LA
 DELIBERATION N° 25/0202/VDV DU 25 AVRIL 2025
 VU LA DELIBERATION N° 25/0359/VDV DU 20 JUIN 2025
 VU LES CONCLUSIONS DES CELLULES OPERATIONNELLES DES 9 JUIN ET 22
 JUILLET 2025
 OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement de la subvention 2025 portant sur les conclusions des Cellules opérationnelles des 9 juin et 22 juillet 2025 :

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Tiers	Total 1ère répartition 2025 en Euros	Total 2ème répartition 2025	Total 3ème répartition 2025 en Euros	Total 4ème répartition 2025 en Euros	Total 2025 en Euros
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement FAIL13)	Les Trois Lucs /La Valentine	36 traverse de la Malvina 13012 Marseille	4366	91 801	0	25 763	13 624	131 188

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant ci-annexé, conclu avec la Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13) concernant le Centre Social listé dans l'Article 1.
 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer l'avenant ci-annexé.

ARTICLE 3 La dépense, soit 53 760 Euros (cinquante-trois mille sept cent soixante Euros) dont 13 624 Euros (treize mille six cent vingt quatre Euros) pour le Centre Social de notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748.2 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération
 mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Abstention Groupe Rassemblement
 Marseillais**

**Vu et présenté pour son
 enrôlement à une séance
 du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
 du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
 Sylvain SOUVESTRE**